

PROCES VERBAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, LAFOND Jérémy

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2020

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Jocelyne PICHON

Mr Le Maire donne quelques informations :

Reprofilage des routes

Les travaux ont été réalisés fin de semaine dernière, en enrobés chauds pour un coût de 82 760.80 € HT au lieu de 78 932.50 € HT en enrobés froids, soit un supplément de 3 828.30 € HT.

Rappel des subventions :

- Total travaux	:	82 760.00 € HT (subvention sur 78 932.50 € HT)
- DETR (35 %)	:	27 626.37 €
- Fonds de concours Com Com	:	15 343.50 €
Soit un reste à charge pour la cne :		39 790.13 €

MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Suite à la fermeture de la brocante, Mr Le Maire fait savoir qu'il s'est mis en relation avec Philippe Malleret ; en effet ce local pourrait accueillir ce type de structure.

Philippe Malleret a prévu de venir fin décembre, une rencontre sera organisée pour lui présenter le projet et avoir son point de vue sur un éventuel aménagement, fait par ses soins, pour permettre l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles.

Commande de panneaux

Mr Le Maire fait savoir que la commande de panneaux a été faite :

- Pour la mise en priorité du carrefour de Beulat : 1 104.21 € HT (peinture au sol comprise)
- Pour la mise en sens unique de la rue du champ de foire : 261.59 € HT
- Peinture sol pour refaire l'ensemble du marquage au sol : 440.00 € HT

Soit un total de 1 805.80 € HT.

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que cette année, la commune bénéficie des amendes de police versées par le Conseil Départemental pour un montant de 1 330.50 €.

Délibération n° 2020/41 portant sur la demande de subvention amendes de police.

Maison PAQUET – Rue des Abattoirs

Mr Le Maire rappelle qu'une lettre recommandée de mise en demeure avait été envoyée fin septembre à Lucien Paquet lui demandant d'effectuer des travaux de consolidation sur sa maison, il n'a donné aucune réponse.

Un second courrier lui a été adressé le conviant à une rencontre le 27 novembre avec le propriétaire de la maison voisine : les parties ont été réunies et se sont rendues sur les lieux : Mr Le Maire précise qu'il n'a pas eu d'information suite à cette rencontre sur le site.

Logement de l'école

Mr Le Maire fait savoir que Bénédicte EMERY, locataire du logement de l'école, a donné son départ pour le 31 janvier 2021.

Mr Le Maire interroge l'Assemblée sur le devenir de ce logement qui semble ne pas être en très bon état.

Noël Paris et Jocelyne Pichon sont chargés de contacter la locataire afin de visiter le logement, un descriptif des travaux à réaliser pourra ainsi être fait avant une prochaine location.

Pouvoirs de police

Comme après chaque renouvellement des assemblées délibérantes et notamment celui des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), la Préfecture souhaite savoir de la part de chaque maire s'il souhaite s'opposer au transfert de leurs pouvoirs de police spéciale en matière de voirie, de déchets ménagers pour les dépôts sauvages (la partie déchets est déjà transférée à la Communauté de Communes), l'habitat.

Mr Le Maire fait savoir qu'il a envoyé un courrier s'opposant au transfert de ces compétences au Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence et copie à Mme La Préfète.

Délibérations à prendre :

- Pour pouvoir continuer le paiement des dépenses d'investissement en début d'année 2021 et ce jusqu'au vote du budget, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget voté en 2020 soit jusqu'à 9 724.53 € (calcul : BP : 282 454.53 – (restes à réaliser) : 32 002.86 – déficit d'investissement : 184 638.53 – capital emprunts : 26 915.00 x 25 %). Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/42 portant sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

- Nécessaire également de délibérer pour permettre le versement de la participation de 12 510 € au SIAG pour le 1^{er} trimestre 2021 avant le vote du budget. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/43 portant sur la participation à verser au SIAG pour le 1^{er} trimestre 2021.

- Nécessaire de délibérer de nouveau pour l'opposition du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes ; délibération qui doit être prise dans les 3 mois précédant le 1^{er} janvier, celle prise lors de la précédente réunion doit donc être annulée. A l'unanimité, les membres présents s'opposent à ce transfert.

Délibération n° 2020/44 portant sur l'opposition du transfert de la compétence « urbanisme ».

PRIMES EMPLOYES COMMUNAUX

Mr Le Maire fait un rappel des primes versées en 2019 aux agents communaux : 3 agents ont perçu 1 750 €, l'agente postal a perçu à 800 €.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le régime indemnitaire pour l'année 2020.

L'Assemblée décide d'accorder les montants suivants :

- 3 agents percevront la somme de 1 850 €
- 1 agente (agente postal) percevra la somme de 850 €

Délibération n° 2020/45 portant sur le régime indemnitaire des agents communaux.

REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Christian Wouters présente les différentes propositions fournies par plusieurs compagnies d'assurances.

Les membres présents retiennent les plus avantageuses :

- ALLIANZ pour la responsabilité civile et dommages aux biens pour une cotisation de 2829.56 €
- GAN pour le matériel roulant pour une cotisation de 1 047.59 €.

Délibération n° 2020/46 portant sur les contrats d'assurance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Noël Paris explique à l'Assemblée que les vestiaires du stade et la piscine sont dotés de 2 pompes de refoulement pour permettre aux eaux usées d'être évacuées dans le lagunage ; l'une est en panne depuis bien longtemps, l'autre est en panne depuis août.

La Communauté de Communes Creuse Confluence, qui a la compétence assainissement, se charge de les changer mais demande à la commune la prise en charge de l'achat d'une pompe, le devis de la société SAUR s'élève à la somme de 1 162 € HT.

Après réflexion, la commune prendra en charge l'achat d'une pompe.

Il fait également le compte-rendu de la réunion du 26/10 de la commission 'ressources humaines' :

- évaluation des risques professionnels → convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation du document ;
- 15 agents sont en télétravail ;
- 3 personnes de l'office de tourisme sont embauchées par la Communauté de Communes ;
- promotion des agents ;
- discussion sur l'harmonisation du temps de travail des agents d'entretien des écoles ;
- projet de sonorisation des crèches de Boussac.

Autres réunions

Christian Wouters fait le compte-rendu de la réunion du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) :

- les tarifs 2021 ont été votés ;
- l'eau est de bonne qualité ;
- mise en place d'un contrat territorial avec les agriculteurs ;
- sur la commune de Soumans, en mars, remplacement de la conduite d'eau allant du cimetière jusqu'à la propriété Ferreira de façon à placer cette conduite sur le domaine public (elle se trouve actuellement sur le domaine privé).

Chaque conseiller a été destinataire du rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

Intervention de Jocelyne Pichon, déléguée du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Compte-rendu de la réunion du 12/11 :

- le CNAS regroupe 40 000 délégués
- cotisation : 212 €/agent – 187.80 €/pour les agents retraités

Elle présente également tous les avantages offerts par le comité.

Monsieur Le Maire fait part de quelques informations concernant :

- la commission développement économique de la communauté de communes notamment pour les aides attribuées aux commerces qui ont subi une fermeture administrative ; pour Soumans Virginie Gannat et Stéphanie Mondange sont éligibles à ces aides ;
- Assemblée générale de l'UCB (Union Cycliste Boussaquine) → le mini tour creusois est programmé fin mai 2021 à Soumans ;
- Il fait savoir qu'il est élu au Conseil d'Aménagement et d'Attractivité placé auprès du Conseil Départemental de la Creuse ;
- Conseil d'écoles : rappel des effectifs : 68 élèves sont dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les effectifs seront de 72 en janvier ;
- Réunion de la commission circulation routière basée à la Préfecture pour les passages à niveau : 9 trains par jour passent au Pras de Pleux ;
- Ecole privée Jeanne D'Arc à Evaux-Les-Bains : une participation financière différente de celle budgétée est demandée à la communauté de communes → des discussions sont en cours ;
- Il fait part qu'en sa qualité de membre du conseil de surveillance de l'hôpital d'Evaux-Les-Bains, il a déjà siégé à deux reprises dans cet organisme afin de valider les aspects budgétaires de cet établissement.

REPRISE DU BAR/TABAC/RESTAURANT

Mr Le Maire donne quelques informations :

- fermeture définitive le 28 novembre.
- signature de la vente du fonds de commerce le 14 décembre, Sophie Kovelmann ne rentre pas dans les lieux avant ; elle a programmé l'ouverture (vente journaux, tabac) pour le 4 janvier.
- du 1^{er} au 20 décembre, la vente des journaux se fait à l'agence postale du lundi au samedi et au magasin Vival le dimanche ; la gestion des achats et ventes est à la charge de la mairie.
- Sophie Kovelmann avait demandé 3 mois de loyers gratuits, lors de la dernière réunion, un mois lui avait été accordé pour un début de paiement au 1^{er} janvier. La date d'ouverture étant repoussée au 4 janvier, l'Assemblée à l'unanimité lui accorde la gratuité de ce mois.

Délibération n° 2020/47 portant sur le loyer du restaurant pour le mois de janvier.

LOYERS COMMERCIAUX crise sanitaire

Mr Le Maire rappelle que, suite à la deuxième vague de l'épidémie, le restaurant et le salon de coiffure ont de nouveau subi une fermeture administrative le mois de novembre et demande à chacun de se prononcer sur le maintien ou non des loyers.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder l'exonération du loyer de novembre pour les 2 commerces.

Délibération n° 2020/48 portant sur les loyers de novembre pour le restaurant et le salon de coiffure.

DEVENIR MAISON CHOLIN

Une commission est composée pour étudier un éventuel aménagement de ce bâtiment en annexe de la mairie : Christian Wouters, Laurine Forge, Sandrine Tilleul.

DOSSIERS DETR pour 2021

Eglise

Monsieur Le Maire fait part des devis obtenus pour les différents travaux à réaliser sur l'église notamment :

- l'enduit à l'arrière de l'édifice
- la pose d'une gouttière
- la mise aux normes du coffret électrique des cloches.

Pour l'ensemble de ces travaux, un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 % sera déposé auprès de la Préfecture.

Délibération n° 2020/49 portant sur la demande de subvention pour les travaux à l'église.

Routes

Des devis ont été demandés à l'entreprise Colas pour le rechargement des routes en enrobés chauds pour un montant de 163 533 € HT ; les routes concernées sont : du pont de Châteaux à Montebbras ; Beulat/Bobenoire ; Bellefaye/Les Parents ; La Sagnette/La Garde.

Un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposé.

Délibération n° 2020/50 portant sur la demande de subvention pour le rechargement des routes.

Vestiaires stade

Noël Paris fait savoir qu'un devis a été demandé pour le remplacement des portes des vestiaires du stade mais la proposition étant trop onéreuse, une autre entreprise sera consultée.

COLIS DE NOEL

Monsieur Le Maire fait savoir que l'ensemble des produits constituant les colis de Noël ont été livrés. Eliane Moutat-Faudemer et Jocelyne Pichon se proposent de les conditionner.

La distribution se fera dans la foulée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Récapitulatif des travaux faits

- Broyage des haies presque terminé, les employés passent la rigoleuse dans les fossés.
- Reconstruction du mur à l'arrière de la mairie en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Jocelyne PICHON